

St-Rémi d'Amherst, le 1er septembre 2016

À la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2016, à laquelle sont présents le maire, monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Denise Charlebois	Robert Laperrière
Yves Duval	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

1. Ouverture de la séance
2. Programme TECQ 2014 – 2018 - Programmation des travaux
3. Fond des Petites Collectivités (FPC) – Présentation d'une demande d'aide financière – Bibliothèque de Vendée
4. Achat d'un camion de service
5. Levée de la séance

**1**            **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**RÉS 192-16:    RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

**2**            **RÉS 193-16:    PROGRAMME TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que le municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu du tableau de programmation daté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à la majorité

**3            RÉS 194-16 :    FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-BIBLIOTHÈQUE DE VENDÉE**

CONSIDÉRANT le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, VOLET Fonds des Petites Collectivités ;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du programme vise à offrir aux municipalités un soutien financier pour qu'elles se dotent d'infrastructures pouvant contribuer à leur essor culturel ;

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le Conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale, à présenter au nom de la municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds des Petites Collectivités pour la construction de la bibliothèque de Vendée ;

Que le Conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles telle que définie par le programme.

Adoptée à la majorité

**4**            **RÉS 195-16**    **ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE**

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission suite à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion de service pour les travaux publics ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée, au montant total, incluant financement, de 40 899.60\$ ;

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le directeur des services techniques, monsieur Bernard Davidson, soit autorisé à octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée, le contrat d'achat d'un camion de service tel que spécifié au devis d'appel d'offres.

Adopté à la majorité

**5**            **RÉS 196-16:**    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

\_\_\_\_\_  
Bernard Lapointe,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martin Léger  
Directeur général adjoint

Je, Bernard Lapointe, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Bernard Lapointe,  
Maire